



BOCHU IMMOBILIER

DEPUIS 1974

BARÈME APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2025

Honoraires de transaction

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

DE 0€ à 50 000€

10% avec un minimum de 5 000€

DE 51 000€ à 100 000€

9%

DE 101 000€ à 250 000€

7%

DE 251 000€ à 500 000€

6%

DE 501 000€ à 1 500 000€

5%

AU DESSUS DE 1 500 000€

HONORAIRES LIBRES

- Ces taux s'entendent TVA comprise à hauteur de 20%
- Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties et indiquées au mandat, la rémunération du mandataire est à la charge de l'acquéreur.